



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Annick GIRARDIN  
Député  
Conseiller territorial  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

**TÉLÉPHONE**

05 08 41 99 98

**TÉLÉCOPIE**

05 08 41 99 97

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

[ecrire@annickgirardin.fr](mailto:ecrire@annickgirardin.fr)

**ASSEMBLEE NATIONALE**

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

**TELEPHONE**

01 40 63 15 39

**TELECOPIE**

01 40 63 15 40

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

[agirardin@assemblee-nationale.fr](mailto:agirardin@assemblee-nationale.fr)

**BLOG**

[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

Paris le 27 mai 2008

M. Yves JEGO  
Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer  
27, rue Oudinot  
75358 Paris 07 SP

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de solliciter votre intervention en vue de l'attribution à Saint-Pierre-et-Miquelon d'un siège au sein du Conseil de Direction de l'Office de Développement de l'Economie Agricole des Départements d'Outre-Mer.

En effet, au regard de l'importance croissante de cette institution dans l'économie de l'Archipel, la représentation de Saint-Pierre-et-Miquelon au sein de l'Office paraît insuffisante.

Saisi par courrier de cette question, M. Paul LUU, Directeur de l'Office, a suggéré que la loi concernant l'avenir des offices agricoles, en cours de préparation suite aux travaux de la Révision générale des politiques publiques, serait l'occasion idéale de modifier la composition du Conseil de Direction de l'ODEADOM pour pallier à cette insuffisance.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de croire à l'expression de ma plus haute considération.

Le Député,

Annick Girardin